

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique, présentées par la Fondation ARHM, pour répondre aux besoins de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire des locaux du Centre hospitalier Saint Jean de Dieu situé 290 Route de Vienne à Lyon 08.

Commune de LYON 08

Par arrêté du 24 octobre 2024, une enquête publique unique est organisée du lundi 18 novembre 2024 à 8h45 au mardi 17 décembre 2024 à 17h00 inclus, sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique présentées par la Fondation ARHM, pour répondre aux besoins de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire des locaux du Centre hospitalier Saint Jean de Dieu situé 290 Route de Vienne à Lyon 08.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation et de permis accompagné notamment d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale est consultable :

- en mairie de LYON 08 en version papier, aux jours et heures suivants :
Lundi, mercredi, vendredi de 8h45 à 17h00 en continu
Mardi de 10h00 à 17h00 en continu, **sauf le mardi 3 décembre, la mairie sera fermée le matin et sera ouverte de 14h00 à 17h00**
Jeudi de 12h15 à 19h45 en continu
- à la Direction départementale de la protection des populations du Rhône (DDPP), au 245 rue Garibaldi – Lyon 03, sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public aux jours et heures suivants :
Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 15h45
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5763>

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du responsable du projet, Monsieur Alexis COPPÉRÉ, sur le courriel suivant : alexis.coppere@arhm.fr

Mme Odile ROCHER, Retraitée - Experte en management environnemental, évaluation d'entreprises et de projets, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice. En cas d'empêchement, elle sera remplacée par M. Michel BOUNIOL, Retraité de l'Éducation nationale, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, à la mairie de LYON 08 au jour et heures suivants :

- mardi 17 décembre 2024 de 15h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être formulées :

- sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de LYON 08 ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5763>
- par courrier postal adressé à la mairie de la commune précitée, à l'attention de la commissaire enquêtrice ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5763@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions remises par écrit ou adressées par voie postale à la commissaire enquêtrice seront annexées au registre d'enquête ouvert à la mairie de LYON 08. Les observations et propositions transmises par courrier électronique seront consultables sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5763>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront consultables, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de LYON 08 et à la direction départementale de la protection des populations (service protection de l'environnement – pôle installations classées et environnement) et sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr

La préfète du Rhône est compétente pour statuer sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique, soit par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.